



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le 13 janvier à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. GINET Gérard, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11
Date de la convocation : 7 janvier 2020
Date d'affichage du compte-rendu : 14 janvier 2020

Présents : GINET Gérard – **Maire**, GUERIAUD Didier, FROIDEVAUX Roger, HOLTZ Hubert, MURA Anne-Maud – **Adjoints** BERNARDIN Jean-Pierre, BESANCON Chantal, LENZI Mireille, VALLIER Guillaume, Delphine GAUTROT – **Conseillers**

Donne procuration : RIGOLET Julia à Roger FROIDEVAUX
Absents excusés : MOULLET Jean-Michel
Absent : GUERILLOT Michelle, COUTROT Gérard, DAVID Alain

M. Hubert HOLTZ est élu secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit et fait lecture de l'ordre du jour :

- Eau et assainissement
- Dénomination chemin du Mont-Roland
- Questions et informations diverses

Eau et assainissement

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a rendu obligatoire le transfert des compétences « eau » et « assainissement » des communes aux communautés de communes et aux communes d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Le projet de loi Engagement et Proximité a fait l'objet d'un examen en Commission Mixte Paritaire le 11 décembre 2019. Ce projet introduit la possibilité pour les communautés d'agglomération de déléguer les compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communes qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal décide de continuer la gestion du budget assainissement ainsi que la gestion des eaux pluviales urbaines pour l'année 2020 et demande au Grand Dole d'établir une convention de délégation.

La délibération n°2020/1 est approuvée à l'unanimité.

Dénomination chemin du Mont-Roland

Le Maire donne lecture du courrier du département concernant la dénomination du chemin menant au sanctuaire du Mont Roland.

La ville de Dole est fréquemment sollicitée par plusieurs usagers ou riverains de la voie menant au sanctuaire du Mont Roland.

Ce chemin situé au point de jonction de 4 communes, Dole, Sampans, Monnières et Jouhe est difficile à trouver, non référencé sur les GPS, qu'ils soient mobiles ou embarqués dans les véhicules. Seul apparaît sur Dole « route du chemin de croix ». Il est très compliqué, pour les touristes notamment, de se rendre au sanctuaire du Mont Roland, leur GPS pouvant les diriger rue Mont Roland à Dole.

Il convient de renommer la route départementale menant au sanctuaire du Mont Roland.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer « route du sanctuaire » le chemin du Mont Roland.

La délibération n°2020/2 est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été écoulé, le maire lève la séance à 21h00.